



N° 129 /MESRS/DC/SA

Cotonou, le 08 Août 2017

Communiqué radio-télé-journaux

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Dans le cadre du classement par mérite des candidats admis au Baccalauréat, ceux parmi eux qui désirent poursuivre des études dans les Ecoles, Instituts et Facultés des UNB et qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu acheminer à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur leur dossier d'inscription dans les filières de formation universitaire dans les délais fixés sont invités, à titre exceptionnel, à remplir cette formalité à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur sise à Cotonou-Ménontin (Tél. 21 30 53 93) dans la période du mercredi 16 au mercredi 23 Août 2017.

Sont concernés par cette disposition exceptionnelle,

- les titulaires du BAC 2016 qui n'avaient pas rempli ces fiches,
- les titulaires du DEAT et du DTI 2016 et 2017 qui sont dans la même situation.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- la fiche d'inscription remplie (retirée à la DGES ou téléchargée sur le site www.deges.com)
- le relevé des notes du diplôme concerné,
- un acte de naissance ou un document en tenant lieu.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique compte sur l'encadrement des parents signataires de la fiche pour l'accomplissement diligent de cette formalité.



Marie Odile ATTANASSO
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

